Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503626-20251209-DCM091225_06-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DU TRONCHET

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 20 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de M. BRIAND Pascal, Maire.

Présents : BRIAND Isabelle, BRIAND Pascal, FER Sandrine, FLAUX Danielle, LOUSTAU Robert, MULLIEZ Hubert, PITOIS Lise, PRUVOST Régis, SALAUN Eric, THEBAULT Christèle.

Absents excusés : AUBERT Amélie, BIARD Jérôme, DELALANDE Christophe, DRU Sabrina, GIELCZYNSKI Jeanne.

Absents ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : MULLIEZ Hubert

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Quorum : 8
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votes : 10

Convocation en date du 4 décembre 2025. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 9 décembre 2025

Objet : ENSEIGNEMENT 8.

09122025-6 ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2026

À la suite de la demande de l'académie de Rennes, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition de renouvellement de dérogation relative aux modalités d'organisation de la semaine scolaire, et de maintenir son organisation avec les horaires mis en place actuellement pour la rentrée 2026.

Monsieur Le Maire rappelle que la semaine scolaire de droit commun est la semaine de 4.5 jours étalée sur 9 demi-journées. La semaine scolaire de 4 jours relève d'une dérogation.

Le conseil d'école 16 octobre 2025 s'est prononcé favorablement au maintien de la semaine de 4 jours.
Les horaires actuels seraient maintenus.

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Accueil municipal	7 h 30- 8 h 50	7 h 30- 8 h 50	7 h 30- 8 h 50	7 h 30- 8 h 50
Temps d'enseignement	9 h - 12 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h
Pause méridienne	12 h - 13 h 30	12 h - 13 h 30	12 h - 13 h 30	12 h - 13 h 30
Temps d'enseignement	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30	13 h 30 – 16 h 30
Accueil municipal	16 h 30 - 19 h	16 h 30 - 19 h	16 h 30 - 19 h	16 h 30 - 19 h

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503626-20251209-DCM091225_06-DE

Vu l'avis favorable du conseil d'école pour le maintien de la semaine à 4 jours,
Vu l'avis favorable de la commission C1 du 2 décembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-valide l'organisation du temps scolaire dérogatoire sur 4 jours pour la rentrée 2026.
-autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Hubert MULLIEZ

Le Maire,

Pascal BRIAND